



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

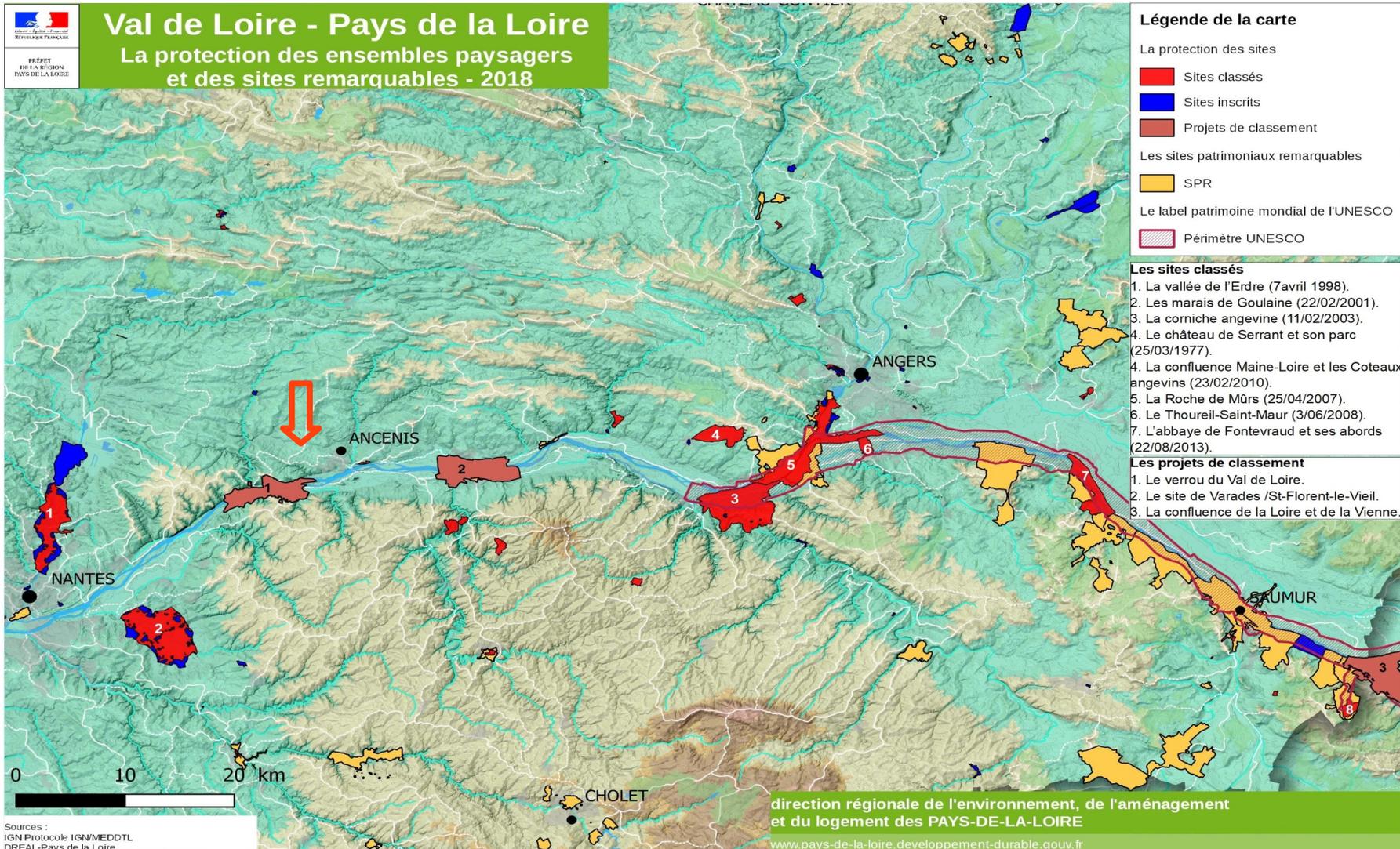
## **RENCONTRE DREAL / Associations** Varades - 28 juin 2022



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

# Val de Loire - Pays de la Loire

## La protection des ensembles paysagers et des sites remarquables - 2018



### Légende de la carte

La protection des sites

Sites classés

Sites inscrits

Projets de classement

Les sites patrimoniaux remarquables

SPR

Le label patrimoine mondial de l'UNESCO

Périmètre UNESCO

#### Les sites classés

1. La vallée de l'Erdre (7avril 1998).
2. Les marais de Goulaine (22/02/2001).
3. La corniche angevine (11/02/2003).
4. Le château de Serrant et son parc (25/03/1977).
4. La confluence Maine-Loire et les Coteaux angevins (23/02/2010).
5. La Roche de Mûrs (25/04/2007).
6. Le Thoureil-Saint-Maur (3/06/2008).
7. L'abbaye de Fontevraud et ses abords (22/08/2013).

#### Les projets de classement

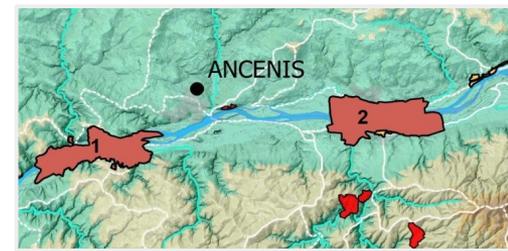
1. Le verrou du Val de Loire.
2. Le site de Varades /St-Florent-le-Vieil.
3. La confluence de la Loire et de la Vienne.



La Corniche Angevine  
Site classé par décret du 11 février 2003



La Roche de Mûrs  
Site classé par décret du 25 avril 2007



Orée d'Anjou – Champtoceaux. © T. Degen



Mauges-sur-Loire. Saint-Florent-le-Vieil. © T. Degen



La loi du 21 avril 1906 est confortée par la loi du **2 mai 1930**

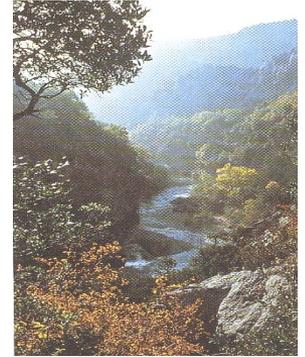
Elle instaure 2 niveaux de protection :

- ***l'inscription***
- ***le classement***

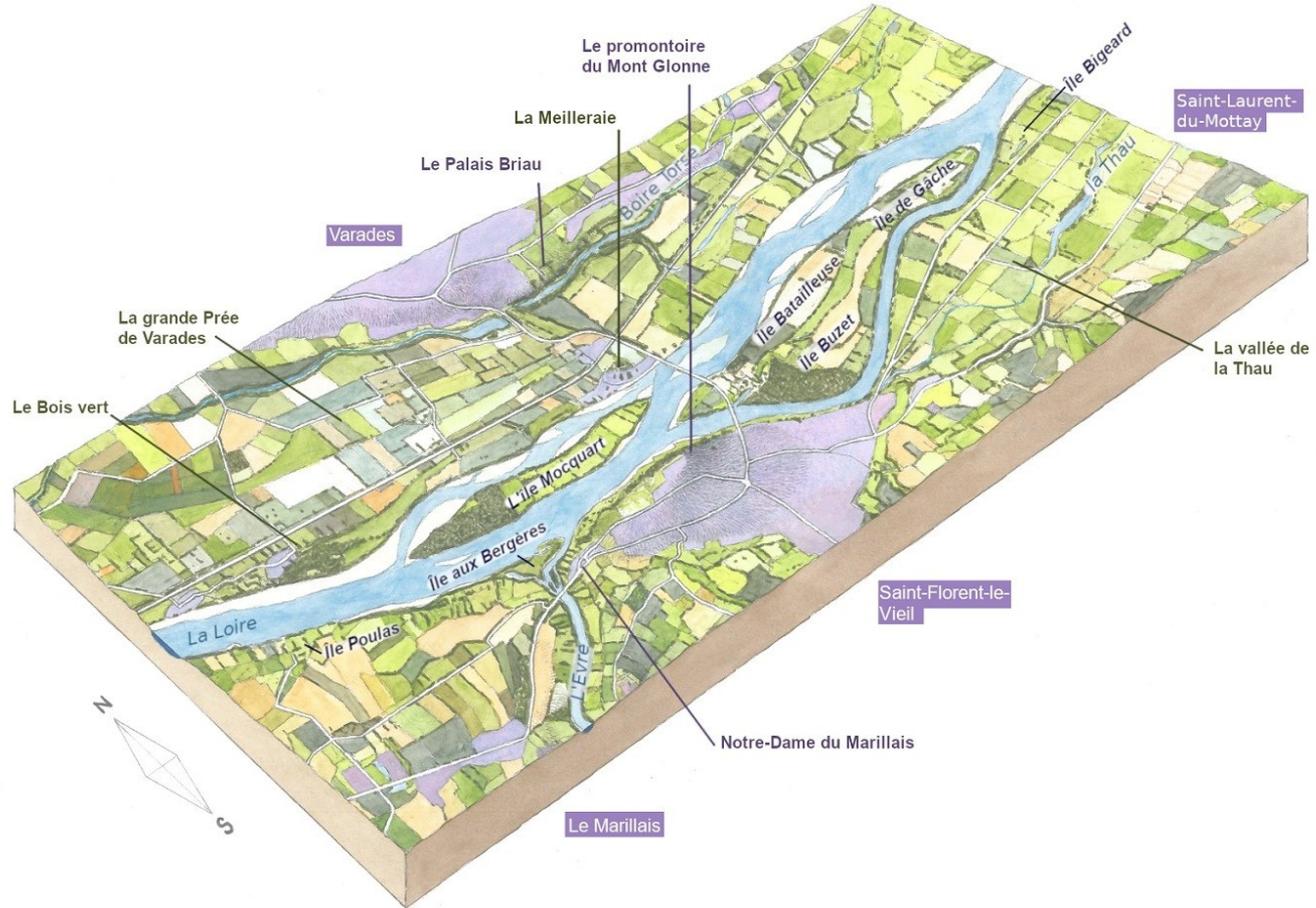
Elle confirme le rôle de **la commission départementale des sites**

La loi précise **les caractères** que doivent revêtir les sites protégés

- ***les sites à caractère pittoresque***
- ***les sites à caractère artistique***
- ***les sites à caractère historique ou légendaire***
- ***les sites à caractère scientifique***



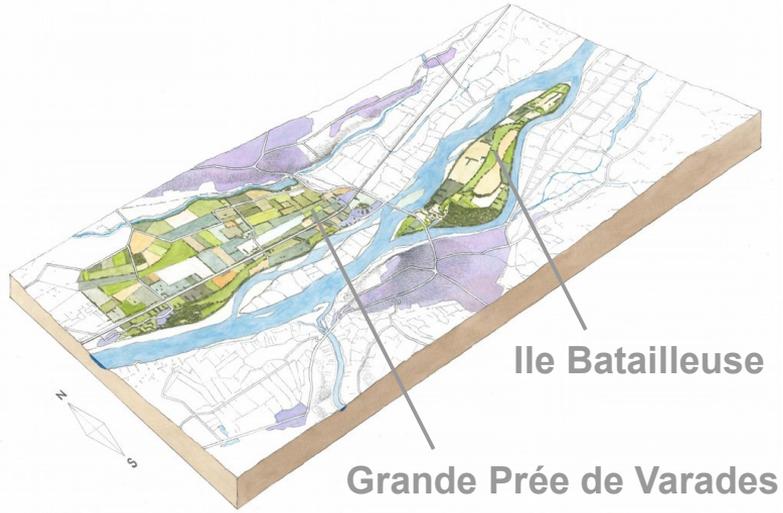
# Un paysage singulier







# La grande Prée de Varades et l'île Batailleuse



gement



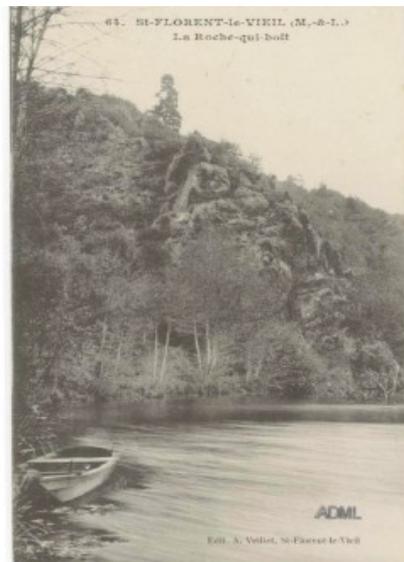


ADML

### S<sup>t</sup> Florent et Julien Gracq, écrivain

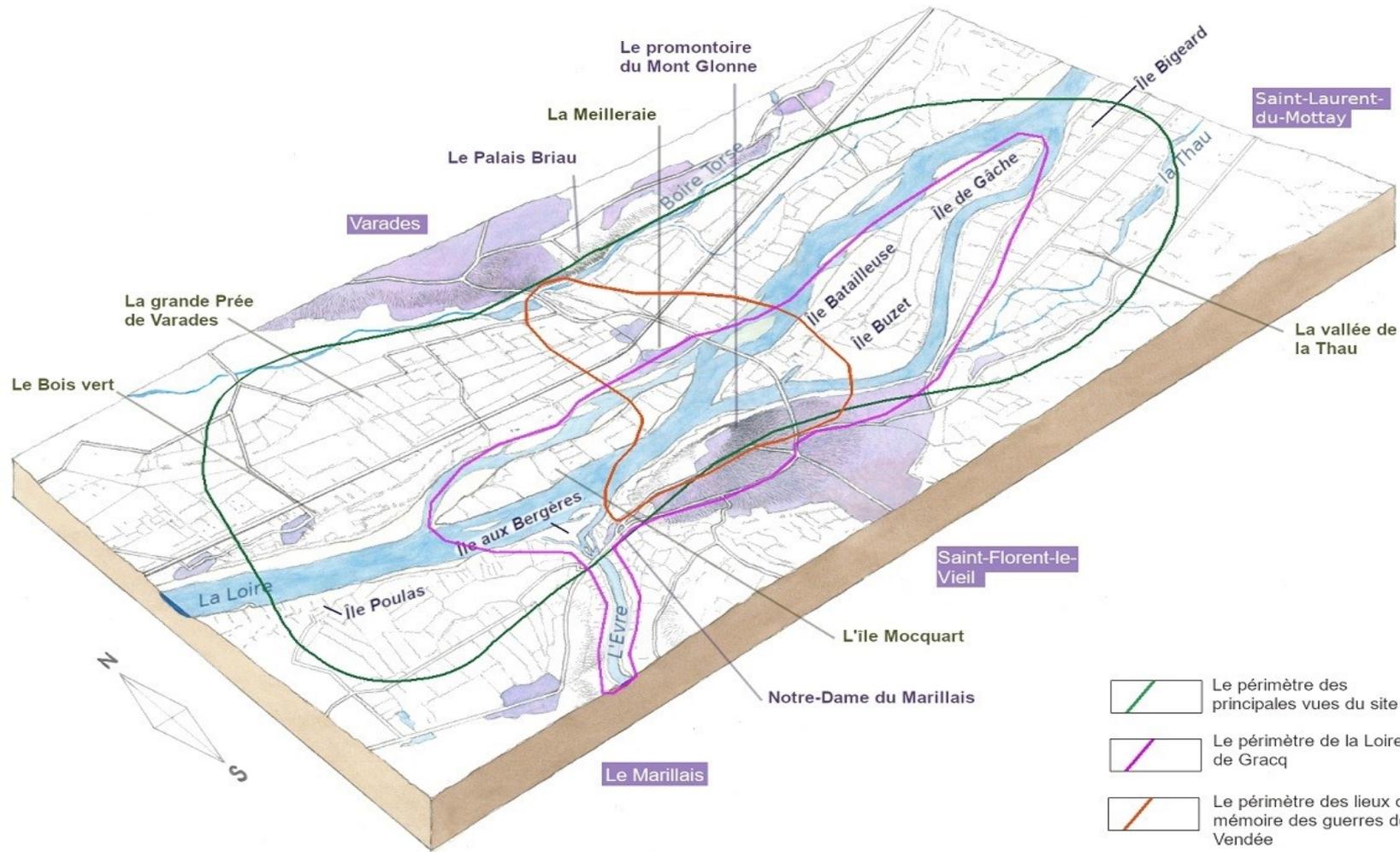
*«Les dernières pentes boisées du Tängri, descendant jusqu'à la mer en lignes molles, formaient l'arrière plan du tableau. La perspective cavalière et naïve, très plongeante, tronquait le sommet de la montagne, dont les lignes convergentes des croupes basses suggéraient cependant l'imminence et l'énormité vivante de la masse, comme si l'agrippement écrasant d'une patte géante se fût appesanti en plongeant du bord du cadre jusqu'à la mer. Au bord de l'eau, l'ensoleillement d'une après-midi étincillante faisait reluire dans la chaleur de l'amphithéâtre des maisons et des remparts de la ville, comme un mirage levé sur la mer. Rhages apparaissait surprise dans la torpeur amoureuse de la sieste, avec les allées et venues bâillantes de ses terrasses, la douce activité de somnanbulles des minuscules personnages qui cheminaient çà et là dans ses rues.»*

**Le Rivage des Syrtes,**  
extrait - pages 106-107.



*« Ainsi que toutes les gorges pittoresques ont leur à-pic, ou leur surplomb où s'accroche une légende sans grande fantaisie : Saut du Diable ou Saut de la Pucelle, l'Evre a son site presque classé, qui constitue le clou de la promenade de la rivière, il s'appelle la Roche qui Boit, et, plus peut-être que le point de vue, j'ai toujours aimé ce nom : s'y reflète le sentiment naïf que j'éprouvais si vivement de l'envoûtement de la vallée par sa rivière, de cette gorge immobile penchée comme Narcisse au-dessus de la flaque vénéneuse de son eau plane, le sentiment aussi du sortilège de ce miroir aux teintes fumées dont le simple reflet est déjà comme une succion et dont l'aptitude à réfléchir, pour l'imagination, ne se sépare jamais tout à fait de la propension à engloutir. »*

**Les eaux étroites,**  
extrait - pages 37-38



Le Bois vert

La grande Prée de Varades

Varades

Le Palais Briau

La Meilleraie

Le promontoire du Mont Glonne

Boire lorse

Ile Bigeard

Saint-Laurent-du-Mottay

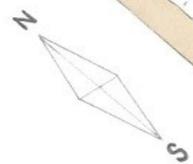
La vallée de la Thou

Saint-Florent-le-Vieil

L'île Mocquart

Notre-Dame du Marillais

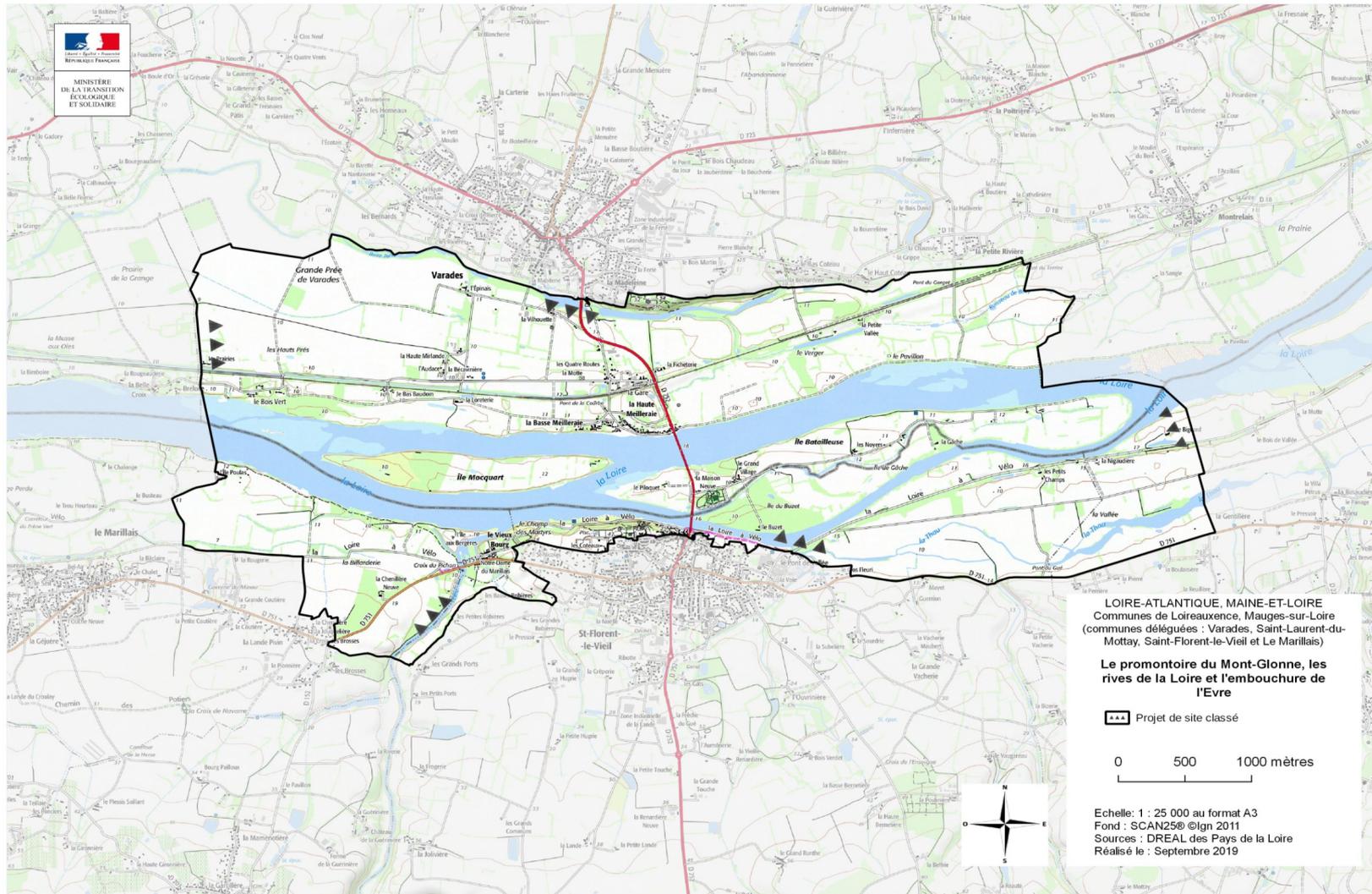
Le Marillais



- Le périmètre des principales vues du site
- Le périmètre de la Loire de Gracq
- Le périmètre des lieux de mémoire des guerres de Vendée



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



LOIRE-ANTILANQUE, MAINE-ET-LOIRE  
Communes de Loireauxence, Mauges-sur-Loire  
(communes déléguées : Varades, Saint-Laurent-du-  
Mottay, Saint-Florent-le-Vieil et Le Marillais)

**Le promontoire du Mont-Glonne, les  
rives de la Loire et l'embouchure de  
l'Evre**

Projet de site classé

0 500 1000 mètres



Echelle: 1 : 25 000 au format A3  
Fond : SCAN25® ©IGN 2011  
Sources : DREAL des Pays de la Loire  
Réalisé le : Septembre 2019

## A - Un site à préserver de l'urbanisation

Un site pour l'essentiel avec des espaces à dominante naturelle et agricole qui participent de sa qualité paysagère et qui n'ont pas vocation à accueillir un développement de l'urbanisation.

Seront instruits avec une attention particulière les projets concernant les sièges d'exploitation agricoles.



## B - La gestion de la zone inondable

Une gestion extensive privilégiant le maintien et le développement des systèmes prairiaux (zones de pâturage, prairies de fauche ...) et du maillage bocager constitué notamment de frênes têtards, sera privilégiée.



# C - La préservation du patrimoine bâti et historique

Remarquable ou vernaculaire, regroupé dans les villages et hameaux ou isolé, le patrimoine bâti est une composante importante du site. Les objectifs : préserver et gérer les singularités de cette architecture ligérienne, assurer le suivi des travaux de restauration mais aussi l'intégration d'éventuels projets nouveaux. L'enjeu est de garantir une cohérence d'ensemble de ces éléments bâtis et de préserver leur lien avec le fleuve (cales, quais, fronts bâtis sur la Loire).



Illustration 160 : Photo du haut, le quartier de la gare (Varades), photo du bas, le vieux bourg du Marillais.



Illustration 161 : Front bâti donnant sur la Loire (Saint-Florent-le-Vieil), axe de la grande rue, la partie nord (cette droite sur la photographie est dans le périmètre du site).

## D - Un important réseau d'itinéraires et de découverte du site

L'ensemble du site classé est sillonné par plusieurs voies routières.

L'enjeu de gestion = préserver les points de vue



Illustration 171 : vue depuis le train. © J. Courilleau.



Illustration 172 : vue depuis la RD 751.

## E- La gestion des activités existantes

La poursuite et le développement des activités existantes devront se faire dans un souci de préservation des qualités du site.



Illustration 173 : le camping municipal egg Loire situé sur l'île Batailleuse en co-gestion entre Mauges-sur-Loire et Loireauxence.



Illustration 174 : les planades du Mont-Gbrrne et ses infrastructures sportives.



# LE PROMONTOIRE DU MONT-GLONNE, LES RIVES DE LA LOIRE ET L'EMBOUCHURE DE L'ÈVRE

Communes de Loireauxence (Loire-Atlantique) et Mauges-sur-Loire (Maine-et-Loire)

<b>2015</b>	<b>Initiative de la procédure de classement</b>
<b>2015-2018</b>	<b>Identification des intérêts justifiant le classement et délimitation d'un projet de périmètre</b> par la DREAL en concertation avec les élus et les acteurs locaux
<b>2018</b>	Inspection générale des sites (CGEDD/ministère de l'écologie)
<b>2ème trimestre 2020</b>	<b>Enquête publique</b> préalable au classement
<b>1<sup>er</sup> trimestre 2021</b>	Avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (44 / 49)
<b>2022/2023</b>	Instruction du dossier au niveau ministériel : <del>commission supérieure des sites, consultations</del>

ministérielles





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement